

Informations de base

2023/2137(DEC)

DEC - Procédure de décharge

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Médiateur européen

Subject

8.70.03.12 Decharge 2022




Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/05/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive MARINESCU Marian-Jean (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) CICUREL Ilana (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391 	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
11/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0084/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0234/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2137(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12889

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.486	13/12/2023	
Amendements déposés en commission		PE758.204	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0084/2024	11/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0234/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FLANAGAN Luke Ming	Rapporteur (e)	CONT	17/10/2023	Administrator, Secretariat General of the European Ombudsman Director of the Directorate for Administration of the European Ombudsman Policy Adviser - Parliamentary Relations, Cabinet of the European Ombudsman

Acte final

Budget 2024/2243 JO OJ L 10.10.2024	Résumé
--	--------

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Médiateur européen

2023/2137(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 580 voix pour, 8 contre et 17 abstentions, de **donner décharge** à la Médiatrice européenne sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 585 voix pour, 9 contre et 15 abstentions, le Parlement a formulé une série d'observations.

Dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2022, la Cour des comptes n'a relevé aucun problème spécifique concernant le Médiateur. Les députés relèvent que 14 (23%) des 60 opérations contenaient des erreurs, mais que la Cour estime, sur la base des cinq erreurs qui ont pu être quantifiées, que le taux d'erreur est inférieur au seuil de signification.

Gestion budgétaire et financière

Le budget du Médiateur s'élevait à **12.222.108 EUR** en 2022, ce qui représente une diminution de 280.000 EUR par rapport à 2021. Cette diminution est le résultat d'une rationalisation du budget basée sur les besoins réels.

Le taux d'exécution du budget s'est élevé à **96,97%** en 2022, soit un chiffre supérieur à celui de l'année précédente, où le taux d'exécution était de 88,8% en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Le rapport note que le Médiateur n'a signalé aucun impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine sur son budget 2022 pour les missions, les achats ou la construction.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Les députés ont souligné qu'en 2022, constatant l'absence flagrante d'informations publiques, le Médiateur a demandé de manière anticipée à la Commission comment elle comptait garantir la transparence dans les négociations des plans de relance nationaux, comment elle garantirait le contrôle public des jalons atteints par les États membres et comment elle comptait surveiller les audits.

Le Médiateur a reçu 2223 plaintes en 2022, contre 2192 en 2021, dont 35% relevaient de son mandat. En outre, le Médiateur a ouvert 348 enquêtes, dont 60 enquêtes d'importance publique, et clôturé 330 enquêtes en 2022, contre 338 enquêtes ouvertes en 2021 et 305 clôturées.

Les députés ont noté que l'accès du public aux documents est resté une priorité majeure pour le Médiateur en 2022, avec 121 plaintes reçues, soit le nombre le plus élevé enregistré en l'espace d'un an, et que les enquêtes ont donné lieu à 90 plaintes. Ils se sont félicités du traitement rapide des affaires dans le domaine de l'accès du public aux documents, rappelant que les restrictions d'accès aux documents, particulièrement aux documents législatifs, doivent être exceptionnelles et réduites au strict nécessaire.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

La composition du personnel en termes de statuts et de profils d'emploi est restée stable ces dernières années, avec un total de 74 agents à fin 2022, soit le même nombre qu'en 2021. Il est toutefois regrettable que le poste de Secrétaire général soit vacant depuis le 1er septembre 2022. Les députés ont encouragé le Médiateur à poursuivre ses efforts pour parvenir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du personnel.

Cadre éthique et transparence

Les formulaires de déclarations de conflits d'intérêts, d'activités extérieures, de publications et d'exercice d'une activité professionnelle après avoir quitté la fonction publique de l'Union ont été révisés afin d'assurer une application cohérente du statut et du règlement intérieur.

Les députés ont regretté que le Médiateur n'ait pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'UE, même s'il a aligné ses pratiques sur les principes du registre de transparence. D'autre part, ils ont salué le haut degré de transparence atteint par le Médiateur grâce à la publication sur son site Internet d'informations sur les enquêtes, les missions, les réunions et les événements auxquels le Médiateur participe.

Bâtiments

La résolution note que, à la suite au déménagement du Bureau du Médiateur de Bruxelles dans de nouveaux locaux fournis par le Parlement en 2021, le bâtiment a été organisé comme un espace de travail collaboratif avec très peu de bureaux individuels et des salles de réunion collaboratives flexibles. Le Médiateur a restitué 20,5% de la surface louée par le Parlement à Strasbourg à la demande de ce dernier et son loyer a été réduit par la suite.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés ont salué les économies financières et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier le large éventail d'accords de niveau de service conclus avec le Parlement et la Commission et la participation aux procédures de passation de marchés interinstitutionnelles. Ils se sont félicités de la coopération que le Médiateur entretient avec le Parquet européen, la Cour des comptes européenne et l'OLAF, dans le but d'éviter la duplication des enquêtes et de discuter de sujets d'intérêt commun, tels que l'amélioration du cadre de surveillance de l'Union.

Communication

Le budget global destiné aux activités de communication et de promotion est passé de 92.100 EUR à 132.400 EUR, soit une hausse de 43,8%, entre 2021 et 2022. Le Médiateur est félicité pour avoir développé une stratégie de communication globale. Les députés ont salué l'adoption d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité visuelle afin d'accroître la visibilité des travaux du Médiateur.

Le Parlement a félicité le Médiateur d'avoir activement encouragé la numérisation afin de réduire l'utilisation du papier et de faciliter l'échange et le stockage de documents. Il a encouragé le Médiateur à travailler en étroite collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et suggéré que des programmes de formation à la cybersécurité régulièrement actualisés soient proposés à tout le personnel du Médiateur.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Médiateur européen

2023/2137(DEC) - 11/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section VIII - Médiateur européen.

La commission compétente a demandé au Parlement européen de **donner décharge** au Médiateur européen sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2022.

Gestion budgétaire et financière

Le budget du Médiateur s'élevait à **12.222.108 EUR** en 2022, ce qui représente une diminution de 280.000 EUR par rapport à 2021. Cette diminution est le résultat d'une rationalisation du budget basée sur les besoins réels.

Le taux d'exécution du budget s'est élevé à **96,97%** en 2022, soit un chiffre supérieur à celui de l'année précédente, où le taux d'exécution était de 88,8% en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Le rapport note que le Médiateur n'a signalé aucun impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine sur son budget 2022 pour les missions, les achats ou la construction.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Les députés ont souligné qu'en 2022, constatant l'absence flagrante d'informations publiques, le Médiateur a demandé de manière anticipée à la Commission comment elle comptait garantir la transparence dans les négociations des plans de relance nationaux, comment elle garantirait le contrôle public des jalons atteints par les États membres et comment elle comptait surveiller les audits.

Le Médiateur a reçu 2223 plaintes en 2022, contre 2192 en 2021, dont 35% relevaient de son mandat. En outre, le Médiateur a ouvert 348 enquêtes, dont 60 enquêtes d'importance publique, et clôturé 330 enquêtes en 2022, contre 338 enquêtes ouvertes en 2021 et 305 clôturées.

Les députés ont noté avec inquiétude que le Médiateur reçoit de nombreuses plaintes de citoyens concernant des retards extrêmes dans l'accès aux documents demandés.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

La composition du personnel en termes de statuts et de profils d'emploi est restée stable ces dernières années, avec un total de 74 agents à fin 2022, soit le même nombre qu'en 2021. Il est toutefois regrettable que le poste de Secrétaire général soit vacant depuis le 1er septembre 2022.

Cadre éthique et transparence

Les formulaires de déclarations de conflits d'intérêts, d'activités extérieures, de publications et d'exercice d'une activité professionnelle après avoir quitté la fonction publique de l'Union ont été révisés afin d'assurer une application cohérente du statut et du règlement intérieur.

Les députés ont regretté que le Médiateur n'ait pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'UE. D'autre part, ils ont salué le haut degré de transparence atteint par le Médiateur grâce à la publication sur son site Internet d'informations sur les enquêtes, les missions, les réunions et les événements auxquels le Médiateur participe.

Bâtiments

Le rapport note que, suite au déménagement du Bureau du Médiateur de Bruxelles dans de nouveaux locaux fournis par le Parlement en 2021, le bâtiment a été organisé comme un espace de travail collaboratif avec très peu de bureaux individuels et des salles de réunion collaboratives flexibles. Le Médiateur a restitué 20,5% de la surface louée par le Parlement à Strasbourg à la demande de ce dernier et son loyer a été réduit par la suite.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés ont salué les économies financières et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier le large éventail d'accords de niveau de service conclus avec le Parlement et la Commission et la participation aux procédures de passation de marchés interinstitutionnelles. Ils se sont félicités de la coopération que le Médiateur entretient avec le Parquet européen, la Cour des comptes européenne et l'OLAF, dans le but d'éviter la duplication des enquêtes et de discuter de sujets d'intérêt commun, tels que l'amélioration du cadre de surveillance de l'Union.

Communication

Le budget global destiné aux activités de communication et de promotion est passé de 92.100 EUR à 132.400 EUR, soit une hausse de 43,8%, entre 2021 et 2022. Le Médiateur est félicité pour avoir développé une stratégie de communication globale.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Médiateur européen

2023/2137(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge au Médiateur européen pour l'exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2243 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section VIII - Médiateur européen.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge au Médiateur européen sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2022.

Cette décision est conforme à la résolution du Parlement européen adoptée le 11 avril 2024 et comprend une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se référer au résumé de l'avis du 11 avril 2024).

Le budget du Médiateur s'élevait à **12.222.108 euros** en 2022, ce qui représente une diminution de 280.000 euros par rapport à 2021. Cette diminution résulte d'une rationalisation du budget en fonction des besoins réels.

Le taux d'exécution du budget a été de 96,97% en 2022, ce qui est supérieur à celui de l'année précédente, où le taux d'exécution était de 88,8% en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Il a été noté que le Médiateur n'a signalé aucun impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine sur son budget 2022 pour les missions, les achats ou la construction.

La résolution a indiqué que l'accès du public aux documents est resté une priorité majeure pour l'Ombudsman en 2022, avec 121 plaintes reçues, le nombre le plus élevé enregistré en un an, et les enquêtes ont abouti à 90 plaintes. Les députés ont salué le traitement rapide des dossiers dans le domaine de l'accès du public aux documents, rappelant que les restrictions d'accès aux documents, en particulier aux documents législatifs, devraient être exceptionnelles et limitées à ce qui est absolument nécessaire.

Les députés ont regretté que le Médiateur n'ait pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'UE, bien qu'il ait aligné ses pratiques sur les principes du registre. Ils ont toutefois salué le haut niveau de transparence atteint par le Médiateur, comme en témoigne la publication d'informations sur les enquêtes, les missions, les réunions et les événements sur son site Internet.